



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

CONSEIL DE L' IUFE

Yves Flückiger, Vice-recteur, Président

Yves.Flückiger@unige.ch

**Procès-verbal adopté du Conseil de l'IUFE du lundi 18 novembre 2013
Pavillon mail, salle PM 234, de 17h à 19h**

Membres présents :

M. Yves Flückiger, vice-recteur, Président

M. Bernard Schneuwly, Directeur de l'IUFE

M. Walter Loosli, Directeur adjoint de l'IUFE

M. Guillaume Vanhullst, Recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques

M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique

M. Pascal Zesiger, Doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

M. Nicolas Zufferey, Doyen de la faculté des lettres

M. Lluís Fontbote, Vice-doyen de la faculté des sciences

Mme Lysianne Léchet Hirt représentant la Haute Ecole d'Art et de Design

M. Frédéric Wittwer, Directeur de projet harmonisation scolaire, représentant le DIP

M. Andreas Müller, professeur, représentant la formation des enseignants du secondaire

Mme Isabelle Mili, représentant la formation des enseignants du primaire

M. Raphaël Formallaz, représentant de l'Union du corps enseignant secondaire genevois

Mme Paola Marchesini,

M. Nicola Bique,

Absents – excusés :

M. Bernard Morard, Doyen de la faculté des sciences économiques et sociales

M. Marti Ruiz Altaba, représentant de l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG)

Mme Stéphanie Castanier, représentant la Fédération des associations des maîtres-ses du cycle d'orientation (FAMCO)

M. François Bertagna,

M. Renato Borlotti,

Prise du procès-verbal :

Delphine Volokhine

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 16 mai 2013
2. Rapport du directeur
3. Budget 2013-2014
4. La géographie physique dans la formation des enseignants de géographie – question de la Faculté des sciences
5. Succession au poste de directeur de l'IUFE
6. Divers

Après avoir salué les personnes présentes, le Président propose d'ouvrir la séance et de passer à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV de la dernière séance du Conseil de l'IUFE du 16 mai 2013

Le procès-verbal est approuvé sans modification, à l'unanimité. Le Président remercie la procès-verbaliste pour son travail.

2. Rapport du directeur

Le président donne la parole à M. Bernard Schneuwly qui met en évidence deux points du rapport. Il rappelle tout d'abord que l'année 2013 fut une année de consolidation qui a permis de travailler dans le détail. Il ajoute ensuite que cette consolidation n'est pas l'équivalent d'une stagnation puisque de grands changements sont attendus, notamment concernant la question de la gestion du flux des étudiants (FORENSEC).

Le rapport du directeur ne soulève aucune question.

Rappel du contenu du rapport :

1. Introduction

2. L'IUFE dans son ensemble : instances, personnel, réseaux

Les instances de l'IUFE

La communication

Le personnel de l'IUFE

L'IUFE et les autres institutions de formation des enseignants

3. Les quatre filières et la formation continue

Formation des enseignants du primaire (FEP)

Formation des enseignants du secondaire (FORENSEC)

Formation des enseignants spécialisés (MESP)

Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF)

Formation continue

4. La recherche

Equipes de recherche

Publication

Congrès

5. L'IUFE en chiffres

Statistiques FEP
Statistiques FORENSEC
Statistiques FORDIF
Statistiques MESP

6. Les membres des instances de l'IUFE

Conseil de l'IUFE
Assemblée de l'IUFE
Comité de direction
Groupe de coordination
Comités de programme

Liste des acronymes

3. Budget 2013-2014

M. Bernard Schneuwly commente le budget 2014. Il indique que celui-ci est en baisse de 2,47% et que cela est dû à la diminution du nombre d'étudiants formateurs de terrain, poste qui génère des dépenses importantes. On note également une diminution du personnel, ainsi que des étudiants depuis la mise en pratique des décisions concernant le flux de ces derniers (*numerus clausus*).

Concernant les postes dans les facultés, il a été décidé, avec le rectorat, que le budget alloué dès la mise sur pied de la formation des enseignants du secondaire à l'Université serait gardé tel quel et ne serait pas transféré mais imputé. Ceci pour permettre un contrôle de ces postes et de souligner que ceux-ci ont été créés pour la formation des enseignants.

Les chargés d'enseignement dans l'IUFE se divisent en deux grandes catégories comprenant les chargés d'enseignement en didactique et les chargés d'enseignement dans les domaines transversaux. Concernant le poste « décharges », M. Schneuwly précise qu'il est destiné à des disciplines qui ne sont pas ouvertes chaque année et qu'il permet d'avoir de la marge dans le cas d'engagement de suppléants.

Concernant les postes d'infrastructure, M. Schneuwly souligne que ceux-ci sont relativement limités, bien que le personnel du secrétariat ait tendance à augmenter.

Le poste « crédits salaires » comprend le paiement important des formateurs de terrain et celui des enseignants d'accueil. Les formations romandes, dispensées dans des domaines tels que l'histoire de l'art, la chimie, la musique ou l'économie, ont également permis de diminuer le budget du fait que chaque école paie au pro rata du nombre d'étudiant.

L'augmentation qui passe de CHF 25'000.00 à CHF 75'000.00 au poste « fonctionnement et investissement » est due à la prévision du remplacement des ordinateurs, ainsi qu'à l'achat de mobilier de bureau. Sur ce point, le Président conseille de passer par la DIBAT.

Le Président souligne, quant au 2,47% de diminution du budget, que la baisse de 3,75% demandée par le rectorat d'ici 2015 découle d'une politique commune et concerne toutes les facultés sans exception.

M. Raphaël Fornallaz demande à quoi correspond le poste « chargés d'enseignement à faible dotation horaire ». M. Schneuwly répond que ce dernier, tout comme le poste « décharges », sert à répondre à des demandes d'ouvertures temporaires et de suppléances.

M. Frédéric WITTEWER demande à ce qu'il y ait une meilleure visibilité des coûts de chaque offre de formation, ne serait-ce que pour des fins analytiques. M. Schneuwly répond que ce travail est complexe mais qu'il faudrait en effet le prendre comme un mandat à réaliser. Le Président ajoute toutefois que la comptabilité analytique ne peut pas être utilisée comme instrument de pilotage et qu'elle est difficile à appliquer.

Le Président demande de vérifier les chiffres du poste « conseillère aux études », ce dont M. Schneuwly prend note.

Le budget est accepté à l'unanimité.

4. La géographie dans la formation des enseignants de géographie – question de la Faculté des sciences

M. Lluis Fontbote indique que les étudiants en géographie à Genève n'ont aucune obligation de suivre des cours de géographie physique, contrairement à toutes les autres universités pour qui ce programme est obligatoire. Cette discipline comprend des domaines allant de l'astronomie aux ressources minérales en passant par la tectonique des plaques, les volcans ou les changements climatiques. Ce sont donc des sujets de société importants qui se doivent de faire partie du bagage des étudiants. M. Fontbote précise que, pour enseigner la géographie dans le secondaire, il faut totaliser 90 crédits en géographie ou en sciences sociales et que beaucoup d'enseignants doivent aborder les domaines cités ci-dessus sans jamais les avoir étudiés.

Le Président rappelle qu'il avait eu contact à ce sujet avec M. Giraut et M. Kindler pour les inviter à prendre des mesures concrètes pouvant prendre la forme d'un certificat complémentaire ou d'un master bi-disciplinaire. Il demande s'il y a eu un suivi de ces questions. M. Fontbote répond que des séances ont eu lieu avec des tentatives de faire des ponts, particulièrement entre l'astronomie et les sciences de la terre. Il souhaite que la géographie puisse être élargie par une autre discipline et en tout cas complétée par la géographie physique et demande quelles sont les solutions proposées par l'IUFE. M. Schneuwly répond que le problème dans ce cas est que ce sont les professeurs de géographie qui décident de l'admission d'un autre enseignant et qu'à ce niveau là, l'IUFE n'a pas de levier.

M. Andreas Müller, en tant que didacticien des sciences, considère que la géographie physique est un élément indispensable du bagage culturel scientifique. Il souligne le fait que cette discipline est obligatoire partout ailleurs qu'à Genève. La discussion se poursuit et d'un avis général, il faudrait que l'IUFE puisse bénéficier d'un cap clair pour régler cette question. Le Président conclut suite aux réactions des membres du conseil, que le rectorat doit se saisir de cette problématique et doit pouvoir réunir des représentants de la Faculté des sciences afin de trouver une réponse.

L'assemblée approuve à l'unanimité que la discussion soit portée au niveau du rectorat.

5. Succession au poste de directeur de l'IUFE

Le rapport de la « Commission chargée d'examiner les candidatures au poste de directeur-riche de l'IUFE » a été transmis à chacun. Le Président indique que, parmi les deux candidatures reçues, celle de Mme Isabelle Mili s'est nettement distinguée de celle de M. Charles Heimberg. Le Président fait circuler le rapport d'*assessment* auquel Mme Mili a été soumise dans son processus de candidature afin que l'assemblée puisse en prendre connaissance. Le Président souligne que ce document atteste que les capacités de la candidate sur tous les domaines examinés ont été évaluées de remarquables à bons. Ceci a amené la commission à préavisier à l'unanimité la désignation de Mme Isabelle Mili à la direction de l'IUFE.

M. Wittwer ajoute qu'en effet, le rapport d'*assessment* a confirmé les éléments positifs qui étaient apparus lors de l'entretien de Mme Mili et qu'il n'a pas de réserve particulière à signaler. Il est toutefois mentionné, concernant M. Heimberg, que son attitude lors de son entretien était évasive et qu'il semblait ignorant des problèmes liés à l'IUFE alors qu'il en fait partie depuis de nombreuses années. Ce point a suscité la surprise au sein de la Commission.

Pour mémoire, les critères adoptés par la Commission pour élaborer son préavis pour la sélection du candidat au poste de directeur-riche de l'IUFE sont les suivants :

– **Management interne** : capacité à diriger l'institut et le personnel qui le compose, dans une période où l'IUFE doit faire face à des critiques externes et à des absences pour causes de maladie ou à des postes clés.

– **Relations externes** : a) capacité à interagir avec le DIP et à tenir un rôle important dans les décisions qui seront décisives pour l'avenir de l'IUFE, notamment au niveau de la gestion des flux des étudiants qui entrent à l'IUFE.

b) capacité à interagir avec le Parlement cantonal et les différents partis politiques et à convaincre ces différents partenaires de la justesse des choix stratégiques.

– **Rapports avec les étudiants**

– **Vision** : qualité de la vision par rapport au développement de l'IUFE.

Plusieurs points sont tout d'abord évoqués. On déplore le fait que seules deux candidatures ont été récoltées pour ce poste. De plus ces deux candidatures provenaient de la même faculté, la FAPSE, et on s'étonne du manque d'investissement des autres facultés. Le problème des difficultés liées à ce poste est proposé comme explication au manque de motivation pour la fonction. M. Wittwer propose de réfléchir aux solutions de soutien qu'il faudrait apporter pour rendre ce poste plus attractif. On évoque également la proposition de la Commission d'augmenter le taux horaire et fixer un minimum de 50%, ce qui permettrait de dégager du temps pour gérer les nombreux dossiers encore à mettre en place.

La question de la transition est également évoquée ainsi que les visions et les priorités que Mme Mili juge importantes pour l'IUFE. Le Président propose que le Conseil auditionne Mme Mili afin de lui poser ces questions et de savoir si elle va maintenir une proximité de vision avec M. Schneuwly. La proposition ne reçoit pas d'écho.

Il est également évoqué que le manque de candidatures pour ce poste risquerait de ne pas mettre en valeur la postulation de Mme Mili. Mme Lécho Hirt met alors en avant l'engagement et la solidité politique qu'apporte Mme Mili, ainsi que ses capacités managériales évidentes.

Le Président propose que :

- Le Conseil affiche son regret du faible nombre de candidatures face à un poste stratégique tel que celui de la direction de l'IUFE.
 - Compte tenu des dossiers soumis et la procédure d'*assessment*, le Conseil préavise positivement la candidature de Mme Mili, en sachant que cette dernière sera reçue par le rectorat qui aura également un entretien avec elle et qui sera la dernière instance de nomination.
 - Le rectorat se penche sur la possibilité d'augmenter la décharge de la directrice pour une période déterminée.
- L'assemblée accepte les trois propositions à l'unanimité.

6. Divers

L'assemblée ne soulève aucun divers.

La séance du Conseil est levée à 18h35.